

## Conseil Municipal du 23 juin 2026

### Extrait du registre des délibérations

51 - 2026

Action sociale

-

Désignation d'un  
représentant de la  
Ville pour siéger au  
CLIC Cœur de  
Métropole

#### Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Absents : 0

Excusés-représentés : 3

Votants : 33

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois du mois de juin à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

#### Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, , Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M Cyprien RICHER

Mme Natacha PASTOUKOFF ayant donné procuration à Mme Fatima DESCAMPS

M Didier PARSY ayant donné procuration à M Nicolas BRAY

Madame Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur Francis GOSSET :

La Ville de Saint-André est adhérente du CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole, structure financée par le Conseil départemental, le SIVOM et les communes adhérentes, chargée d'assurer des missions d'information, de conseil et d'accompagnement auprès des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du représentant de la commune appelé à siéger aux assemblées générales du CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'adhésion de la Ville de Saint-André au CLIC Relais Autonomie Cœur de Métropole ;

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner son représentant au sein des assemblées générales de l'association ;

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A la Majorité absolue ;**

*Abstention : M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE*

- Décide de ne pas procéder à un vote par bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, et ainsi procéder à la désignation du membre pour siéger au sein de la structure à l'issue d'un vote à main levée,
- Désigne M Jean-Pierre LAVIEVILLE, en tant que représentant de la commune au sein du CLIC Cœur de Métropole,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération,
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**



**Cyprien RICHER**

**La Secrétaire de séance,**



**Fatima DESCAMPS**